

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation des procès verbaux des séances des 30 mars et 28 avril 2010
- ❷ Formation professionnelle
Plan de formation pour la période septembre 2010/août 2011
- ❸ Convention avec la DSF Paris Nord pour le CSP à distance
- ❹ Activité du CHS
- ❺ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme GUILLERME, Directrice divisionnaire ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques
Mme MISSONNIER, Inspectrice départementale.

Représentants du personnel :

MM. MAUREL, TRESCARTE et CHAMBON, Contrôleurs, représentant la CGT-FIP.

MM. COHADE et CIACHERA Contrôleurs principaux représentant l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES (USSTS).

M. DO CARMO, suppléant et Mmes BONELLO et LANDRI, experts désignés par l'USSTS siègent également.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 9 heures.

Il constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; M. CIACHERA est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants des organisations syndicales donnent tour à tour lecture d'une déclaration liminaire jointe en annexe.

En réponse, le président estime que le message envoyé par les représentants de la CGT-FIP au délégué interrégional est désolant et ne contribue pas à une image positive du syndicalisme dans les services de la DGFIP en Haute-Loire.

Il fait remarquer par ailleurs que la réunion d'aujourd'hui n'est pas un CTPD de fin d'année, il y en aura un autre en décembre qui traitera de la situation des emplois. Il fait observer que des

représentants des personnels ne veulent pas participer aux réunions informelles alors qu'elles servent de préparation aux réunions institutionnelles au sein desquelles bien entendu ont lieu les vraies discussions et se prennent les décisions.

Sur l'absence de dialogue social, il rappelle qu'une concertation a eu lieu sur la mise en place du CSP à distance, les organisations syndicales avaient été informées du projet lors d'une réunion informelle le 20 mai, les chefs de service étaient au courant et l'annonce officielle en a été faite au CTPD lors de la séance du 29 juin. Les agents concernés ont été réunis à la direction en juillet.

La concertation ne signifie pas co-gestion. Le principe du CSP à distance a été arrêté avec les partenaires (DG, DSF Paris Nord), les modalités sont discutées en CTPD avec les représentants des personnels et le Directeur prend ensuite la décision.

M. TRES_CARTE réaffirme que la CGT FIP 43 n'est pas partisane des réunions informelles. Elles servent trop souvent à court circuiter les réunions des instances paritaires comme celle ci. D'autre part le Directeur prouve, comme tout de suite, qu'il utilise ces réunions pour affirmer qu'il entretient un dialogue social riche.

La CGT FIP 43 dénonce la présentation faite à l'instant sur une concertation concernant la mise en place du CSP à distance. En effet le 20 Mai il a été signalé que le Directeur avait décidé de proposer notre département pour assurer cette nouvelle mission. Au cours du CTPD du 29 Juin, les représentants de la CGT ont déclaré leur hostilité à cette démarche. Ils ont aussi affirmé qu'aucun agent concerné n'y était favorable. De plus ils ont exigé que la convention passée avec Paris Nord soit discutée en CTPD, mais aussi votée. Ce que le Président a accepté. Pour ce qui concerne le courriel de rappel, premier courriel début Août, que la CGT a fait au Délégué du Directeur Général, M. BRIDAY, concernant les frais occasionnés pour le voyage à Orléans dans le cadre du Document d'Orientation des Services (DOS), elle trouve très regrettable, qu'aujourd'hui encore, les agents ne puissent pas en savoir le montant. Si pour Monsieur le Président/directeur cela est un exemple de clarté ou de qualité du dialogue social, la CGT FIP 43 comprend mieux le véritable sens de ses affirmations.....

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Approbation des procès verbaux des 30 mars et 28 avril 2010

En l'absence d'observation, ils sont approuvés à l'unanimité.

II– Le CSP à distance

Le président rappelle la chronologie du projet de mise en place du CSP à distance en partenariat avec le pôle fiscal Paris Nord Est de la DRFIP de Paris :

Les agents des cellules CSP ont été réunis en juillet. Certaines de leurs propositions ont été retenues, accès VIS DGFIP, intégration des fiches de synthèse SIRIUS, désignation d'un interlocuteur identifié dans chaque SIP à Paris Nord Est.

Le dossier a été validé par la Centrale, un décret est paru en Conseil d'Etat et l'arrêté est à la signature du Ministre.

Mme GUILLERME précise que le transfert des dossiers sera géré par la Division 2, les habilitations nécessaires aux applications sont en cours. Une lettre explicative accompagnera le 1^{er} courrier au contribuable et l'informerá des modes de communication et de la possibilité pour lui de solliciter un rendez vous avec son service gestionnaire habituel.

A une question de M. CHAMBON sur les leçons tirées de l'expérimentation de 2007/2008 concernant le CSP à distance infra départemental, le président répond que malgré quelques difficultés, il a été prouvé que techniquement et dans des circonstances normales, la méthodologie était parfaitement opérationnelle.

M. TRES_CARTE est surpris de cette réponse et renvoie au PV du CTPD qui parlait du bilan sur cette question où même le Président s'est montré réservé sur la pertinence de cette expérimentation infra départementale de CSP à distance.

Le Président confirme sa réserve exprimée à l'époque sur le CSP infradépartemental, dans la mesure où il n'a pas entraîné d'amélioration des résultats mais il était justifié par des circonstances conjoncturelles, liées à des déséquilibres d'effectifs.

Sur l'opération projetée aujourd'hui, il indique que dans un premier temps en 2009, il n'avait pas répondu favorablement à un appel national à des directions volontaires pour réaliser du CSP infra départemental.

Relancé en 2010 par la Délégation, il a estimé, au vu des résultats corrects obtenus par les cellules CSP du département qu'il était possible, aussi pour préserver voire améliorer la mission CSP en Haute-Loire, de tenter l'opération.

Il rappelle que les dossiers à vérifier sont des DFE sans ISF. L'opération portera sur un nombre relativement limité de dossiers (50 par an sur 2 ans) comportant des déficits fonciers et qui n'ont pas été contrôlés en 2009 et 2010, étant précisé que les DFE doivent obligatoirement être examinés par tiers tous les 3 ans.

M. CHAMBON estime que si tout le CSP était fait correctement en Haute-Loire et que les objectifs soient atteints, on pourrait alors faire du CSP pour d'autres directions. Actuellement, tous les dossiers ne sont pas vus.

Mme LANDRI estime que la désignation d'un seul agent par cellule est insuffisante.

M. TRES_CARTE tient, une fois de plus à dire qu'aucun agent des cellules CSP du département n'est demandeur sur ce sujet. Il confirme qu'il y a suffisamment de matière dans notre département et qu'il serait plus logique de finir le CSP local avant d'essayer de combler les déficits de certains départements auxquels on ne donne pas les moyens d'accomplir correctement cette mission. Il informe ce CTPD, que les membres du CTPD de Paris Nord n'ont été informés de cette initiative par leur direction que le jour de la réunion le 1^{er} Avril. Cela démontre une fois de plus du niveau de concertation en la matière. Les représentants des personnels ont d'ailleurs, entre autre, dénoncé cela en séance, voir le PV. Pour ce qui concerne la date du 15 Juillet, pour parler de ce sujet, la CGT FIP 43 estime, comme les agents, qu'elle était très mal choisie.

Le président fait remarquer que les agents ont plus ou moins d'appétence pour ce type de travaux. Ceux qui n'ont pas été désignés doivent continuer à travailler sur les dossiers de la Haute-Loire. On reste pour l'instant sur 4 personnes (1 à Brioude et Yssingaux, 2 au Puy). Si l'opération se déroule correctement, on pourra soit augmenter le nombre de participants, soit faire participer tous les agents des cellules, à temps partiel. L'agent qui se consacre aux DFE pourra transmettre son savoir à ses collègues.

M. COHADE fait valoir que le citoyen n'est pas respecté dans la mesure où il n'a pas un interlocuteur de proximité.

M. TRES_CARTE ajoute qu'il faut donner aux services les moyens de faire leur CSP sur place.

Mme LANDRI insiste sur la lourdeur des travaux à effectuer, tel que la tenue de tableaux recensant les biens patrimoniaux.

M. CHAMBON rappelle le tableau pléthorique qu'il fallait tenir lors de l'expérimentation du CSP infra départemental. Il espère que cette fois cela sera beaucoup plus simple.

Le président confirme et précise que les résultats des CSP seront comptabilisés pour le compte de la Haute-Loire.

M. COHADE reproche à la direction de tout accepter de la hiérarchie. Pour prévenir la fraude, il faut faire des exemples pour dissuader.

Le président fait observer que le CSP à distance peut être un moyen de préserver les emplois dans le département.

M. TRESCARTE pense qu'il n'est pas très sérieux de vouloir faire croire que cela pourrait servir l'emploi local. De plus on pourrait croire, qu'actuellement, ces cellules n'auraient pas un travail suffisant. C'est faux et il faudra forcément tenir compte de ce travail supplémentaire dans leurs objectifs locaux.

Mme BONELLO dénonce le fait de surcharger des cellules qui fonctionnent bien comme on l'a fait pour la FI.

Le président fait valoir que l'on a voulu donner du sens à l'existence de la FI dans le département ; on procède de même pour les cellules CSP. On ne demande pas aux agents de bacler leur travail mais de faire des choix en fonction des enjeux. On donne une légitimité aux services en leur proposant de réaliser du contrôle de qualité. Il faut désormais raisonner par enjeu. Le contexte économique et budgétaire commande de réduire les déficits, il faut donc faire aussi bien avec moins d'emplois et faire vivre les valeurs de justice fiscale tout en contribuant à l'épanouissement des agents.

M. TRESCARTE dénonce une nouvelle fois cette présentation. M. le Président sait très bien que les déficits ne sont pas dus au travail et encore moins à la qualité des agents de l'Etat. C'est simplement l'application d'une politique qui creuse les inégalités. Il sait que le bouclier fiscal, tant vanté à ses débuts est aujourd'hui critiqué par ceux qui l'ont mis en place. Mieux, bientôt il va être supprimé en partie ou totalement avec dans le panier la suppression de l'ISF. Cela va creuser encore plus les déficits et accentuera les inégalités. Tout cela la CGT FIP 43 le dénonce fermement et clairement.

Mesures pratiques :

Sur l'article 7.1 de la Convention, Partage des tâches entre les 2 directions, §5, M. TRESCARTE souligne que l'on ne peut pas obliger un contrôleur de la Haute-Loire à aller à Paris, sans son consentement, pour recevoir le contribuable contrôlé. La CGT FIP 43 demande que ce soit le responsable qui y aille. D'autre part une des difficultés les plus probables sera la relation avec le contribuable ou ses représentants, sachant que dans ce genre de dossier les échanges divers sont courants et vont très souvent jusqu'à une réception physique.

Le président confirme et précise qu'il faut privilégier le contact dématérialisé, téléphone et mèl. Il n'y aura pas de Webcam. En cas de nécessité, la réception sera assurée par les agents des SIP de Paris. Le cadre sera le premier concerné pour régler les difficultés et s'il fallait à tout prix se déplacer à Paris, c'est le cadre responsable du SIP qui le ferait.

Mme GUILLERME ajoute qu'il faudra être réactif. Il y aura un interlocuteur privilégié à Paris-Nord Est.

M. COHADE demande des précisions sur le traitement du contentieux.

Mme GUILLERME répond que tout le contentieux sera traité en local, y compris le juridictionnel.

M. COHADE souhaite connaître le bilan des opérations similaires dans d'autres directions.

Le président indique que des expérimentations ont eu lieu en 2007 et 2008.

Le bilan qui en a été tiré a démontré un enrichissement pour les agents qui ont effectué les CSP. Les résultats ont été positifs pour les petites directions, avec des résultats financiers plus intéressants. Les Webcam n'ayant pas fonctionné, elles ont été abandonnées. Le suivi statistique a été jugé lourd et pointilleux.

M. TRESCARTE rappelle que justement à la direction de Paris Nord, alors que les représentants des personnels l'avaient demandé comme le stipulait l'engagement initial,

aucun bilan n'a été fait sur ce genre de mission à Paris Nord, voir le PV du CTPD du 1^{er} Avril.

Mme GUILLERME précise que les agents tiendront un fichier Excel reprenant les étapes de la procédure.

La direction transférera les données sur Alpage/CSP. Elle se chargera également de réceptionner et retourner les dossiers qui comporteront les déclarations de revenus fonciers et documents annexes ainsi que les chemises des documents permanents et patrimoniaux.

Les habilitations des agents concernés aux 4 bases nécessaires de Paris-Nord Est sont en cours.

M. TRESCARTE fait valoir que les agents désignés ne sont pas contents, certains, contrairement à ce qu'affirme le Président, n'étaient même pas au courant.

M. COHADE insiste sur le risque d'externalisation des tâches.

Le président fait observer que lors de la fusion, la DGFIP a conservé l'intégralité de ses missions auxquelles se sont ajoutés la politique immobilière de l'Etat et le service des pensions de l'Etat.

M. TRESCARTE déclare que la CGT FIP 43 dénonce une nouvelle fois ces affirmations. Concernant les missions citées, bientôt, les faits les contrediront.

Mme BONELLO demande quel sera le critère de réussite de l'opération.

Le président répond qu'outre les résultats quantitatifs, il faut également retenir l'intérêt du travail pour les agents.

M. TRESCARTE fait remarquer que l'on n'a pas les moyens en personnel. Déjà, cette décision qui ne sert que l'intérêt du directeur se fera forcément au détriment d'autres tâches locales. Demain, de plus, notre directeur nous annoncera encore des suppressions d'emplois tout en exigeant un meilleur service public. La CGT FIP 43 ne peut que dénoncer ces incohérences dont sont victimes les personnels et le service public.

Le président rappelle que les objectifs seront assignés par SIP, les agents en discuteront avec les responsables. Les cellules seront réunies tout à long de l'année pour commenter les résultats et les méthodes, ainsi que les difficultés rencontrées.

Le département dispose des moyens techniques et humains (compétences et nombre d'agents) pour réussir. S'il s'avère qu'ils sont insuffisants, on y affectera d'autres agents.

M. TRESCARTE regrette qu'une fois de plus on profite de la conscience professionnelle des agents de base pour imposer des charges nouvelles. De plus ce ne sera, une fois de plus, pas eux qui en toucheront les dividendes.

Une réunion des cellules CSP sera programmée en décembre et les responsables de SIP seront réunis avant la fin de l'année. La direction sera également présente sur place pour juger du déroulement de l'opération.

Le président demande aux membres du CTPD de se prononcer sur sa proposition de mise en place d'une opération de CSP à distance avec le pôle fiscal de Paris Nord Est.

Le vote donne lieu aux résultats suivants :

Pour : 5 voix de la parité administrative

Contre : 5 voix de la parité syndicale

III – Plan de formation 2010/2011

L'arrivée d'agents nouveaux en septembre qui doivent suivre des formations obligatoires et le développement d'applications informatiques (Gespro, Rec) contribuent à étoffer le plan de formation dont le contenu s'annonce d'ores et déjà en nette progression.

M. PERAUD souligne la difficulté de trouver des moniteurs. En outre lorsqu'il y a peu d'agents à former en local, certains agents ne veulent pas participer aux formations en dehors de leur résidence.

M. CHAMBON demande des précisions sur les formations dans le cadre du CSP à distance.

Le président rappelle qu'un stage de 2 jours sur les revenus fonciers a été organisé en septembre. D'autres formations plus ciblées seront organisées en début d'année 2011.

Il juge important que les stagiaires connaissent le fil conducteur du stage et qu'ils puissent faire part de leurs attentes.

M. TRESCARTE souligne les difficultés du stage de la mi septembre que la seule formatrice a remarquablement animé, malgré le grand nombre de participants et la complexité du sujet.

MM. COHADE et CIACHERA sont demandeurs d'une information sur l'imposition des primes en matières de BA.

M. PERAUD indique que M. LOUCHE sera sensibilisé sur l'opportunité de rédiger une fiche technique sur ce point.

M. CIACHERA souhaiterait également une information sur les nouvelles formes de SCI et rappelle que M. CHALENDARD du SIE-C est référent en la matière.

A une question de M. MAUREL sur les stages à la CH, M. PERAUD précise que le chef de contrôle suit des formations à LYON puis les répercute aux agents sur place.

M. ROCHE confirme les candidatures d'agents de la CH à des formations sur les hypothèques judiciaires, les saisies immobilières et les donations partage.

Le président fait le point sur des formations en cours et à venir au niveau local :

- les formations Chorus ont commencé et concernent les agents des ressources budgétaires
- les formations sur la lutte contre les discriminations. M. PERAUD et Mlle PARET ont suivi un stage de formateurs, ils vont désormais assurer la formations d'encadrants puis l'ensemble des agents seront formés d'ici 2013
- les agents vont bénéficier d'une e-formation à l'outil de messagerie Thunderbird
- une formation aux outils informatiques du contrôle fiscal (Alpage CSP, Rialto, Oasis) va également être dispensée
- un didacticiel est destiné aux agents qui ont des difficultés dans l'utilisation du Portail Métiers. Mme COSTE CHEDEFAUX a suivi une formation à Orléans pour compléter cette action par une formation en présentiel pour certains.
- une formation à la gestion du poste de travail est également programmée

Dans le cadre du Conseil départemental de la formation professionnelle, un dispositif de création de journées d'étude est mis en place.

M. DO CARMO est demandeur d'un stage sur les taxes annexes et la CFE.

M. CIACHERA souhaite connaître la date des préparations au concours de cadre A.

M. TRESCARTE dénonce le refus opposé aux agents qui demandent un congé formation pour préparer le concours de catégorie A. En effet depuis la fusion la préparation à ce

concours interne n'a pas encore été mise en place. Cela ne devrait pas empêcher les agents d'obtenir ce congé formation. En effet ce n'est pas de leur fait, mais c'est plutôt une nouvelle démonstration de la précipitation de la fusion que la DG ne maîtrise pas dans de très nombreux domaines, dont la formation professionnelle.

M. PERAUD fait remarquer que le programme du futur concours n'étant pas encore défini, il paraît difficile de mettre d'ores et déjà en place une préparation.

Le président propose aux membres du CTPD de voter sur le plan de formation présenté.

Le vote donne lieu aux résultats suivants :

- Pour : 5 voix de la parité administrative + 2 voix de représentants de l'USSTS
- Abstention des représentants de la CGT-FIP motivée par les raisons explicitées ci-dessus.

Les représentants de la CGT-FIP expriment leur opposition à la mise en place du NES, ils réclament un déroulement de carrière linéaire au sein de chaque corps.

IV – Informations sur les opérations faites en CHS

M. DO CARMO fait remarquer que la fiche technique présentée au CTPD ne fait pas ressortir le mal être au travail.

M. PERAUD répond que la fiche est un récapitulatif des actions menées par le CHS.

M. TRESCARTE estime que le thème des conditions de travail (risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques) est important et qu'il doit être abordé, normalement et systématiquement, en CTP.

Le président informe les membres que les agents qui souhaitent participer à l'action menée par le CDAS sur le stress au travail bénéficieront d'une autorisation d'absence.

M. TRESCARTE en profite pour rappeler que la CGT a dû intervenir fermement à la dernière réunion du CDAS 43 pour signaler que sur ce thème une autorisation d'absence devrait être accordée systématiquement aux agents demandeurs. Le président du CDAS, en l'occurrence M. le TPG, a très bien compris la démarche, même si certains participants revendiquaient curieusement que cela soit pris en DIF (Droit Individuel à la Formation). A noter que le représentant de la DSF 43 partageait aussi notre point de vue. Donc aujourd'hui la CGT FIP 43 se félicite d'entendre notre directeur abonder dans ce sens.

Le président rappelle les orientations nationales du CHS ministériel :

- - risques psychosociaux
- - CMR et amiante
- - troubles musculo-squelettiques

Pour définir les actions à mener en 2010, un groupe de travail composé des membres du CHS, des ACO, de l'IHS a été réuni. Les mentions portées sur les cahiers hygiène et sécurité ont été analysées.

Le document unique fixant les actions à retenir, hiérarchisées avec leur coût a été présenté au CHS.

M. DO CARMO souhaite que le travail des ACO soit souligné. Le président acquiesce en insistant sur l'absence du secrétaire animateur pendant plusieurs mois. Il ajoute que le Directeur général devra remettre une lettre de mission aux ACO et que dans le cadre de la DGFIP, ils exerceront leur activité à temps plein et bénéficieront d'une formation spécifique.

M. TRESCARTE dénonce la déduction de 5% effectuée sur la dotation budgétaire initiale.

M. COHADE déplore la perte d'un emploi Berkani à Brioude et précise que la personne désormais chargée du ménage n'a pas suffisamment d'heures pour faire correctement son travail.

M. PERAUD propose de rédiger une fiche d'incident si le marché du nettoyage n'est pas respecté.

M. TRESCARTE dénonce le remplacement des agents Berkani par des entreprises. Il estime que l'entreprise O'NET exploite et fait pression sur ses ouvriers et leur fournit de mauvais produits. Nous ne pouvons admettre cet état de fait et la direction doit, comme partout ailleurs, alerter la DG sur cette dure réalité. Là aussi notre responsabilité en terme de risques psychosociaux est engagée.

Le président souligne la reconduction des formation de prévention des difficultés des agents en contact avec le public et aux risques animaliers.

Il précise que suite à une étude acoustique réalisée à la Trésorerie Le Puy-Ville, la Trésorerie générale va étudier la possibilité d'isoler la partie guichet du reste des bureaux, éventuellement en partenariat avec le CHS.

Il ajoute que dans le cadre d'une réflexion sur la sensibilisation aux économies d'énergie, le ministère a fait réaliser des études énergétiques, des dépenses de gros entretiens et pour les accès handicapés. Des actions proposées dans le cadre du CHS pourraient être financées par la Préfecture.

Il précise par ailleurs que la salle de réunion est à nouveau disponible, les agents du SIE-C ont déménagé, ceux de la BDV et de la DIRCOFI rejoindront leurs nouveaux bureaux en janvier.

M. COHADE informe le CTPD de l'absence de dalles dans un plafond du SIP d'Yssingaux.

M. PERAUD précise que l'entreprise qui devait réaliser les travaux d'insonorisation n'avait pas commandé les bonnes dalles, elle a reposé les anciennes en négligeant d'obturer les trous des luminaires. Il ajoute qu'il appartient au gestionnaire de site d'être vigilant sur la conduite des travaux.

V – Questions diverses

❶ M. TRESCARTE relaie la demande des agents du SIE-C qui souhaitent l'installation d'une sonnette à l'accueil afin que les usagers puissent manifester leur présence ainsi que l'installation de stores côté cour.

❷ Le président annonce un plan de remise à niveau des bureaux des 1^{ers} et 2^{ème} étages du SIP du Puy sur 2011 et 2012.

❸ Organisation des accueils

M. COHADE fait remarquer qu'à Brioude, 4 contrôleurs se relaient, renforcés par les agents du SAID et de la cellule CSP.

Ils subissent beaucoup de pression de la part des contribuables et un manque de considération de la part du public. Ils regrettent le manque de confidentialité dans les boxes de réception.

Au Puy, il y a beaucoup de public d'avril à décembre, les agents des secteurs sont sollicités pour les remplacements à l'accueil. La mise en place d'un SVI est critiquée.

A Yssingaux, il y a un changement d'organisation de l'accueil tous les jours et le planning n'est pas respecté.

Le président précise qu'il a demandé à M. TRANCHARD de réfléchir à une nouvelle organisation de l'accueil généraliste à partir de janvier.

Une réorganisation physique de l'espace d'accueil derrière la banque sera réalisée au 1^{er} trimestre 2011.

Il ajoute que compte tenu des organisations téléphoniques choisies dans les services, il n'y a plus de renvoi sur le standard et la fonction de standardiste n'a plus lieu d'être.

L'accueil téléphonique sera séparé de l'accueil de 1^{er} niveau.

En définitive, l'accueil physique doit être organisé de manière à ce qu'il soit professionnalisé, piloté et polyvalent pour les questions simples.

S'agissant du SVI, il explique que dans le cadre de la mise en place des SIP, la direction générale a décidé de porter un n° de téléphone unique sur les avis d'imposition. A Brioude et Yssingeaux, le n° indiqué est celui du secteur d'assiette et en cas de besoin, l'appel est transféré au service recouvrement.

Au Puy, le SVI permet de joindre l'assiette ou le recouvrement puis le secteur d'assiette recherché, alors que s'il n'y en avait pas, l'orientation des appels serait aléatoire.

M. TRESCARTE tient à rappeler la position de la CGT FIP 43 sur ce sujet. Depuis toujours elle revendique un accueil de qualité. Depuis toujours la DG relayée par les DSF a la même ambition, mais jusqu'à présent ni l'une, ni l'autre ne s'en donne les moyens. La position de la CGT FIP 43 est d'avoir, outre le contrôleur, un nombre suffisant d'agents à l'accueil. A priori, très souvent, il est nécessaire d'avoir 2 agents, car les demandes concernant le cadastre peuvent prendre beaucoup de temps. L'aménagement d'un box avec les applications cadastrales semble aussi nécessaire.

④ Les appels mystère : à une question de M. COHADE qui considère que les agents sont «fliqués», le président confirme que dans le cadre de PVFI, ces appels existent toujours.

M. TRESCARTE indique que la CGT-FIP dénonce la gabegie de ces contrôles réalisés en enquêtes externes par des entreprises privées. Il estime que les agents répondent très bien au téléphone et que ce contrôle est malsain. Il devrait logiquement et normalement être fait par le chef de service qui connaît très bien ses agents.

⑤ Le transfert des exonérations d'entreprises nouvelles au PCE : en raison de l'absence de plusieurs agents, la division 2 se trouve dans une situation difficile. Le PCE a été sollicité pour apporter son aide sur cette mission.

⑥ M. TRESCARTE évoque la répartition des places de parking à l'HDI du Puy et la date probable de sa mise en place, le 1er Janvier serait opportun.

M. PERAUD estime que dans l'attente d'une solution pour les services sociaux, il vaut mieux patienter.

M. TRESCARTE fait remarquer que des véhicules étrangers utilisent le parking du haut. Il faudrait sensibiliser les agents pour qu'ils ne donnent pas le code et envisager peut être de le changer. Pour ce qui concerne les services sociaux et leur venue, il semblerait qu'ils n'en aient aucune envie. Lors du dernier CDAS, M. le TPG a précisé qu'une étude est menée pour savoir s'ils peuvent rester rue des Moulins. A priori ce serait possible, donc il réitère sa demande de mettre le nouveau plan de stationnement en place le plus rapidement possible, en tenant compte des places ainsi libérées même provisoirement.

M. ROCHE, gestionnaire d'immeuble, en est chargé.

⑦ Les retenues de grève : M. PERAUD précise qu'elles seront étalées à raison de 2 jours par mois.

⑧ M. TRESCARTE dénonce la mise en place des GEM.

Le président fait observer que les GEM sont moins formalisés que les ateliers du DOS, les directeurs ont plus de liberté. Il s'agit d'un dialogue professionnel et non social.

L'intérêt est que les agents s'expriment sur leur métier, échangent et qu'éventuellement il en ressorte des pistes.

M. TRES_CARTE demande que ces GEM, qui ne sont pas obligatoires, ne se tiennent pas en Haute-Loire? Cela éviterait perte de temps inutile voire une certaine gabegie.

⑨ Selon M. TRES_CARTE, la loi sur la mobilité a voulu être appliquée à la DSF d'un département du Sud Ouest à des agents des Douanes dont le poste était supprimé.

Il rappelle que **cette loi prévoit la possibilité de mettre en disponibilité sans traitement un fonctionnaire qui, à la suite de la suppression de son emploi, refuse 3 propositions d'emplois** « tenant compte de sa qualification et de sa résidence », c'est-à-dire pas forcément dans son administration d'origine ni à la résidence où il était affecté.

Cette DSF s'est dans un premier temps frottée les mains en pensant disposer ainsi d'un agent supplémentaire, toujours bienvenu en ces temps de suppressions d'emplois..... Renseignements pris, elle a du déchanter.

L'agent des **Douanes** aurait en effet occupé un emploi implanté et non un poste en surnombre, **au mépris des règles de mutation, puisqu'il aurait été affecté en dehors de tout mouvement et aurait bloqué un poste jusqu'à son départ.**

Du coup, cette DSF a renoncé à « l'aubaine » et une autre solution a dû être trouvée pour les collègues des Douanes.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 17 heures 20.

* *

*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Bernard CIACHERA

CTPD du 09 Novembre 2010

Déclaration liminaire

Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 s'étonnent, Monsieur le Président, que notre directeur attende le 9 Novembre pour convoquer un **CTPD**. Doit-on le présenter comme un CTPD de rentrée ou bien un CTPD de fin d'année.

Remarquez, Monsieur le Président/Directeur, dans cette période particulièrement apaisée il est probablement inutile de perdre son temps à des occupations futiles. Néanmoins et vos dévoués ici présents le comprennent très bien, un dialogue de qualité doit prendre toute sa place entre nous tous qui œuvrons, n'ayons pas peur des mots, pour un véritable ou un réel, choisissez, service public de qualité et de proximité.

Dans ce paysage, plein de quiétude, nos débats toujours riches et respectueux démontrent notre capacité à dépasser notre égo et toutes les petites faiblesses liées à notre espèce estampillée, à juste titre, comme supérieure. Certains s'estiment même intelligents (es), un comble.

Notre capacité d'écoute démontre à l'évidence, d'ailleurs, l'étendue de notre intelligence respective. Comme toute chose, Monsieur le Président/Directeur, des indicateurs indiscutables démontrent de façon irréfutable nos immenses facultés à échanger pour faire évoluer positivement nos façons de penser, de travailler, d'échanger, d'appréhender même notre sphère professionnelle.

Notre **Directeur Général (DG)**, Monsieur **PARINI**, n'a-t-il pas proposé à tous ses agents de réfléchir à l'élaboration d'un **Document d'Orientation** tragique, pardon **Stratégique (DOS)**. Par la même il s'est brillamment accaparé un slogan trop souvent galvaudé et vidé de son sens premier. M. **PARINI** a réussi le tour de force de proposer un « **tous ensemble** » au sein d'ateliers où il avait déjà donné toutes les orientations utiles et obligatoires, en dehors de la couleur du papier peint. Il est toutefois à remarquer qu'une infime partie des personnels de base a répondu positivement à ce genre de collaboration, pardon invitation. Bien sur l'excellence, heureusement remarquée et souvent récompensée à la hauteur de l'investissement de **ces trop rares volontaires est à souligner. Chose dite, chose dûe vous serez excellent.** A vrai mérite, vraie récompense. On appelle cela aussi le fait du Prince ou de la princesse.....

Grisé, probablement par cette réussite initiale et malgré quelques accueils locaux un peu chauds, notre **DG** lance des **réunions participatives**, les **GEM (Groupes d'Expression Métiers)**. Nous on aime pas à la **CGT FIP 43**. Comme pour le **DOS** où vous avez été particulièrement brillant dans la désinformation, Monsieur le Président/Directeur, vous invitez, avec de nombreuses piqûres de rappel, l'ensemble de vos sujets à venir bénir la sainte parole. A priori, sauf rares exceptions, muées probablement par l'ambition, les candidats sont une nouvelle fois rarissimes. Cet appel est pourtant, relayé loyalement par une très grande majorité des responsables locaux. Cela nous laissent songeurs et certains n'hésitent pas, à tort probablement, à faire un lien pour le moins radical avec une brillante figure du premier conflit mondial du siècle dernier, qui, malheureusement, lors du conflit suivant, a carrément brisée son image de sauveur, enfilant même un habit de traître à la nation, un comble, que certains pourraient estamper intelligence. Bien sur nous avons changé de siècle et aucun conflit n'apparaît à l'horizon de l'hexagone, alors Dieu pour tous et chacun pour soi.... Semble être la devise majoritairement partagée ici bas.

Un petit rappel, Monsieur le Président/Directeur, vos dévoués ici présents vous ont demandé de leur communiquer le coût des petits voyages d'agrément qu'avait produit cette divine comédie labellisée **DOS**. Dans votre souci constant de transparence, vous nous avez affirmé, avec comme complices Monsieur le TPG et même le Délégué auprès du Directeur Général, qu'il nous faudrait attendre le printemps 2011. Merci de nous prouver les limites de la transparence par cet exemple magistral qui pourrait se résumer à : « en toute transparence et la main sur le cœur, je vous dirais tout, mais vous ne saurez rien, je le jure ». Nous rajouterons, pieusement, amen.

Alors que penser de ce **Comité Technique Paritaire Départemental** ? Devons-nous jouer ou plutôt mimer des échanges constructifs pour valider l'idée que rien n'est décidé par avance.

Prenons un seul sujet à l'ordre du jour, celui du **CSP à distance** que la **Haute-Loire** s'engagerait à faire, avec convention à l'appui, pour une direction parisienne.

En premier lieu ce volontariat est unilatéral et seul le Directeur actuel l'a décidé, sans aucune concertation, bien au contraire. Déjà le DSF précédent avait mis en place un CSP à distance infra départemental, contre l'avis des ses agents et de leurs représentants. Le bilan que vous en avez fait confirme largement notre scepticisme et vous-même avez déclaré en séance que c'était une grossière erreur. Et aujourd'hui que faites vous ? La même chose et même en pire à notre avis, car ni la qualité du travail n'est assurée, ni et surtout la qualité du service public ne pourra l'être. En effet ne serais ce que dans le suivi des dossiers des contribuables, entre autre pour les recevoir. Cela risque d'être fort difficile, voire ubuesque. Le fait de les **dépayser** générera inévitablement d'énormes difficultés, entre autre, envers ces citoyens qui ont souvent des dossiers complexes. Ils demandent et même exigent une proximité obligatoire pour permettre des rendez-vous souvent systématiquement avec eux-mêmes ou leurs divers représentants. D'autre part, au-delà de l'idée développée de permettre de traiter des dossiers importants, la raison voudrait que cela se fasse sur place avec les personnels nécessaires. En résumé cette **décision unilatérale** qui semble ne servir que vos propres intérêts est malheureuse et seuls tous les exécutants de haut en bas dans le département en subiront les conséquences, car nous n'avons pas les moyens de traiter sérieusement cette mission. Et que dire du service public de qualité, souvent mis en avant avec **PVFI**, ce sera inévitablement un grand n'importe quoi.

Cette option peut mettre en évidence un deuxième sujet auquel les **représentants des personnels du SNADGI CGT 43 sont particulièrement attachés**, ce sont les **conditions de travail**, thème également inscrit à ce **CTPD**, puisque nous allons parler **CHS**. Alors, Monsieur le Président/Directeur, nous allons une fois de plus aller au-delà des gesticulations ou des simples paroles. **Président en titre du CHS-DI local** vous avez la chance, pour ne pas dire le privilège, de nous y croiser. Vous êtes de ce fait particulièrement bien placé pour jauger, voire juger, de nos actions qui ne sont pas forcément à votre goût. Toutes les fois qu'il l'a fallu, aussi bien pour les petites directions trop souvent bafouées par les politiques, **Douanes**, ex **DGCCRF**, que pour notre sphère professionnelle. Nous, avec un grand N, Monsieur le Président/Directeur, et non un petit n. Nous avons pris nos responsabilités alors que de pauvres partenaires, certes loyaux, mais embarrassés refusaient de s'exprimer sur des faits aussi indiscutables que scandaleux en terme de conditions de travail ou de simple respect des personnes.

Nous pourrions, peut être, enchaîner de concert cette maxime qui a coûté dernièrement sa chronique à un humoriste français : « A la botte un jour à la botte toujours ... ».

Qu'en pensez-vous, vous qui nous avez déclaré le 16 Novembre 2007, lors de notre première audience, que vous n'aimiez pas trop le mot loyal. Votre fonction, disiez-vous, vous la voyez plutôt comme celle d'un cadre qui a comme mission de **conduire** une collectivité humaine, de la **diriger**, la **protéger** en **œuvrant** à ce qu'elle soit reconnue. Vous estimiez que nous sommes tous des collègues et que vous deviez être en harmonie avec les personnels....

Vous voyez, Monsieur le Président/Directeur, dans cette période particulièrement apaisée il est probablement inutile de perdre son temps à des occupations futiles. Néanmoins et vos dévoués ici présents le comprennent très bien, un dialogue de qualité doit prendre toute sa place entre nous tous qui œuvrons, n'ayons pas peur des mots, pour un véritable ou un réel, choisissez, service public de qualité et de proximité.



DECLARATION LIMINAIRE CTPD DU 9 NOVEMBRE 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la Parité Directionnelle,

Au programme ce jour : CSP à distance,- sujet que nous aimerions traiter en premier-, plan de formation professionnelle, activité du CHS, questions diverses.

Ces 3 sujets inscrits à l'ordre du jour feront l'objet comme d'habitude de débats sans que l'on ait la possibilité d'amender ou de rejeter des décisions déjà prises par avance comme ce fut le cas pour la mise en place des réformes des retraites menées tambours battants, sans concertation et contre l'avis de la majorité des citoyens de notre pays..Ce qui se passe et se décide en haut lieux est décliné toujours au niveau local sous les appellations « concertation, dialogue social », alors que la démocratie, l'égalité citoyenne, la justice sociale et fiscale font place à une politique libérale au sens fallacieux du terme. On finirait par croire que nous vivons dans un pays de liberté où la joie de vivre se lit sur tous les visages de nos concitoyens fonctionnaires ou non, actifs ou chômeurs, malades ou en bonne santé, jeunes et vieux...En résumé on vit plus longtemps heureux et riches...De quoi se plaint-on ?

Nous savons parfaitement aujourd'hui, Monsieur le président, vous vous pourriez nous déclamer « je vous ai compris » comme en 1958 quand le Général De Gaulle avait compris les français d'Algérie qui refusaient violemment l'indépendance algérienne...Aujourd'hui on peut affirmer que les fonctionnaires seront demain -si cette chienlit continue- les harkis d'hier, déconsidérés, abandonnés, désavoués, déchus.

Et pourtant ce grand général libérateur, au sortir de la seconde guerre mondiale avec son bilan désastreux de 45 millions de morts dont 600000 en France mais dans le cadre du Conseil National de la Résistance ont rétabli le suffrage universel, le droit de vote des femmes, la liberté de la presse, la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et de même la liberté d'association, de réunion, de manifestation. Ce Conseil National a évincé les grandes féodalités économiques et financières et a redonné à la Nation les grands moyens de production qui étaient privatisés ; il a réajusté les salaires des travailleurs, mis en place un plan complet de sécurité sociale, une protection aux familles, une retraite pour permettre aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours...

Outre la modernisation de l'agriculture, de véritables services publics furent créés au service du citoyen avec des fonctionnaires indépendants, protégés par leurs statuts dans un pays qui est devenu alors la 5^{ème} puissance mondiale...

Aujourd'hui et depuis 2007, le bilan est simple. Le constat peut être réduit à cette analyse : tout ce qui a été mis en place de 1944 à 1952 et de même toutes les avancées sociales arrachées après les mouvements de 1968, tous les acquis sociaux concernant la retraite, la sécurité sociale, la Santé, les droits de l'homme, et les Services Public dans leur totalité, sont aujourd'hui donnés en pâture aux challengers libéraux. Cela provoque des réformes tous azimuts pour tout balayer, casser, disperser, éparpiller, au prétexte mensonger de la courbe démographique et de l'importance abyssale des déficits public... C'est le plan de 1944 à 1952 qui est détricoté. Cette frénésie des réformes relayées par toutes les administrations, par tous les politiciens et tous les médias ont pour objectif principal de nous persuader qu'il y a « la fameuse dette » qui ne prend jamais en compte les créances, et cette « fameuse crise » incompréhensible qui ouvre grandes les portes des fonds de pensions, avec des profits gigantesques mondiaux pour les multi- nationales et les banques. Elles font fi de la famine de 3 milliards d'individus....C'est le principe des vases communicants : plus il y a de pauvres plus les riches sont riches en étant moins nombreux !

Monsieur le Président, vous allez vous demander si notre Union Snui Sud Trésor Solidaires au demeurant et modestement reconnue comme un grand syndicat indépendant dans l'esprit et surtout financièrement, union implantée fortement au sein du ministère des finances publiques, n'a pas une inclinaison à la paranoïa, au délire maniaco- prolétaire- stalinien-maoïste pour introduire ce style impertinent pour la rédaction d'une simple déclaration liminaire pour un CTPD banal en soit ?

Et bien non, Monsieur le Président, nous ne faisons que reproduire les dires, les craintes, les chagrins les désespérances, le manque de considération ressentis par la majorité de vos agents placés sous vos ordres qui ne sont aujourd'hui éclairés que par

leur ordinateur respectif et non plus par l'esprit d'un monde fraternel, juste et solidaire, un monde de progrès et de lumière donc de justice fondamentale ?

Vos agents ne se reconnaissent plus dans leur administration ; ils ont perdu l'espoir et l'épanouissement. Ils savent tous pertinemment que leurs missions régaliennes seront sacrifiées à court terme sur l'hôtel du profit et du mercantilisme forcené.

Pour revenir à l'ordre du jour, on peut replacer l'état d'esprit qui règne à la DGFIP peint ci-dessus y compris dans votre DSF, dans le contexte de la mise en place du CSP à distance qui est à l'ordre du jour. C'est un bel exemple entre mil autres : Vos agents sont bien conscients que derrière cette façon de procéder se cache en premier lieu le déficit cruel d'effectif, déficit aggravé encore par la suppression de 2667 agents en 2011 !!! Ils savent qu'en filigrane les CSP à distance préfigurent les contrôles à distance informatisés d'agences privées et mercantiles délocalisées bien entendu installées dans des pays où la misère est prétexte à l'exploitation du travailleur. Travailleurs fragilisés dépourvus de protection sociale..Ils savent aussi tous que les fermiers généraux de l'ancien régime sont aux portes de la DGFIP avec leurs escarcelles à remplir !

Au sujet de l'ordre du jour « l'activité du CHS » : ce dernier est dépourvu d'un rapport objectif évaluant les dégâts du management frénétique, des pressions diverses, des indicateurs de toutes sortes, des incohérences dans d'organisation du travail, des contradictions et du manque de rationalité de leurs missions. Vos agents ainsi que vos cadres -qui tirent de concert tous sans exception dans le même sens que vous-, subissent frontalement ou pernicieusement les effets néfastes de l'empilement des réformes et cela chaque jour ...On pourra illustrer nos propos tout à l'heure par maintes exemples..

En ce qui concerne la formation professionnelle, la aussi on peut s'interroger sur l'abondance de stages qui ne traitent en majorité que d'applications informatiques innombrables, contradictoires, sibyllines...La aussi que de stress dénoncé alors que cette modernité devait rendre des services appréciables aux agents de la DGFIP en leur fournissant un espace de temps appréciable pour se consacrer noblement au service du public citoyen, à l'enrichissement de leurs connaissances..

Nous pouvons nous interroger aussi sur la pertinence des stages imposés en amont à l'ENI . A titre d'exemple cette formation à l'ENI ne sert plus à rien lors de l'arrivée d'un nouveau collègue affecté d'autorité dans une spécialité autre que la sienne pour les besoins encore et toujours des impératifs liés à la carence de personnel... ?

Monsieur le Président, même si l'ordre du jour peut vous sembler ordinaire voire sans grandes visées philosophiques, sans grande élévation particulière de l'esprit , en résumé un CTPD pour la forme, pour pouvoir se dire la conscience tranquille que la grande messe du dialogue social fut accomplie, nous tenons à vous réitérer, à vous traduire sincèrement le réel malaise de vos agents qui subissent chaque jour un monde absurde et qui n'ont même plus la possibilité d'avoir un peu de considération et surtout le plaisir irremplaçable d'accomplir leurs divers métiers dans la sérénité et l'honneur.

Monsieur le Président, en conclusion nous vous demandons surtout ne pas parodier pas le Général De Gaulle en nous affirmant « je vous ai compris ».